

DOSSIER DE L'EPREUVE

27 mai 2018

BOHAL

Courses Cyclistes

Toutes Catégories
14h30

Cadets
14h45

Arrivées entre
15h45 et 16h30



22^{ème} Boucles de l'Oust et de Lanvaux

S.C
Malestroit



PRESENTATION

Bienvenue sur les 22ème Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux. Le circuit que vous allez emprunter traverse chacune des communes de la Communauté de Commune de l'Oust à Brocéliande.

Cette édition se déroule sur la commune de Bohal, Le Comité des fêtes de Bohal et l'Apollo Bohal Sport Nature assisteront l'Association des Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux et la Société Cycliste de Malestroit pour l'organisation de cette course.

Originellement ouverte à la catégorie Régional, au fil des années l'épreuve a grandi pour être ce qu'elle est aujourd'hui.

Les organisateurs, les communes et les bénévoles espèrent que vous apprécierez cette épreuve.

ORGANISATION

Comité d'organisation

Direction de l'organisation : Armel Rousselot (Pdt. Ass des Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux)

Secrétariat : Jérôme Bihouée (Pdt S.C. Malestroit)

Coordinateur technique : Marcel Havart

Responsable sécurité circuits : Arnaud Mellier

Animateur : Jean Gérard Giguet

Organisation courses

Jury : -Président : Carole Dagonne
-Arbitre 1 : Stéphane Le Clainche
-Arbitre 2 : Yves Le Gloan
-Juge à l'arrivée : Bruno Charuel
-Arbitre moto : Anne Massé

Médecin : Dr Julette

Ambulance : Les Ambulances Olivier

Liaison radio : Hermine Course

Moto - Information : ABEC

Voitures neutres : SC Malestroit

Photo finish : Reynald Blais

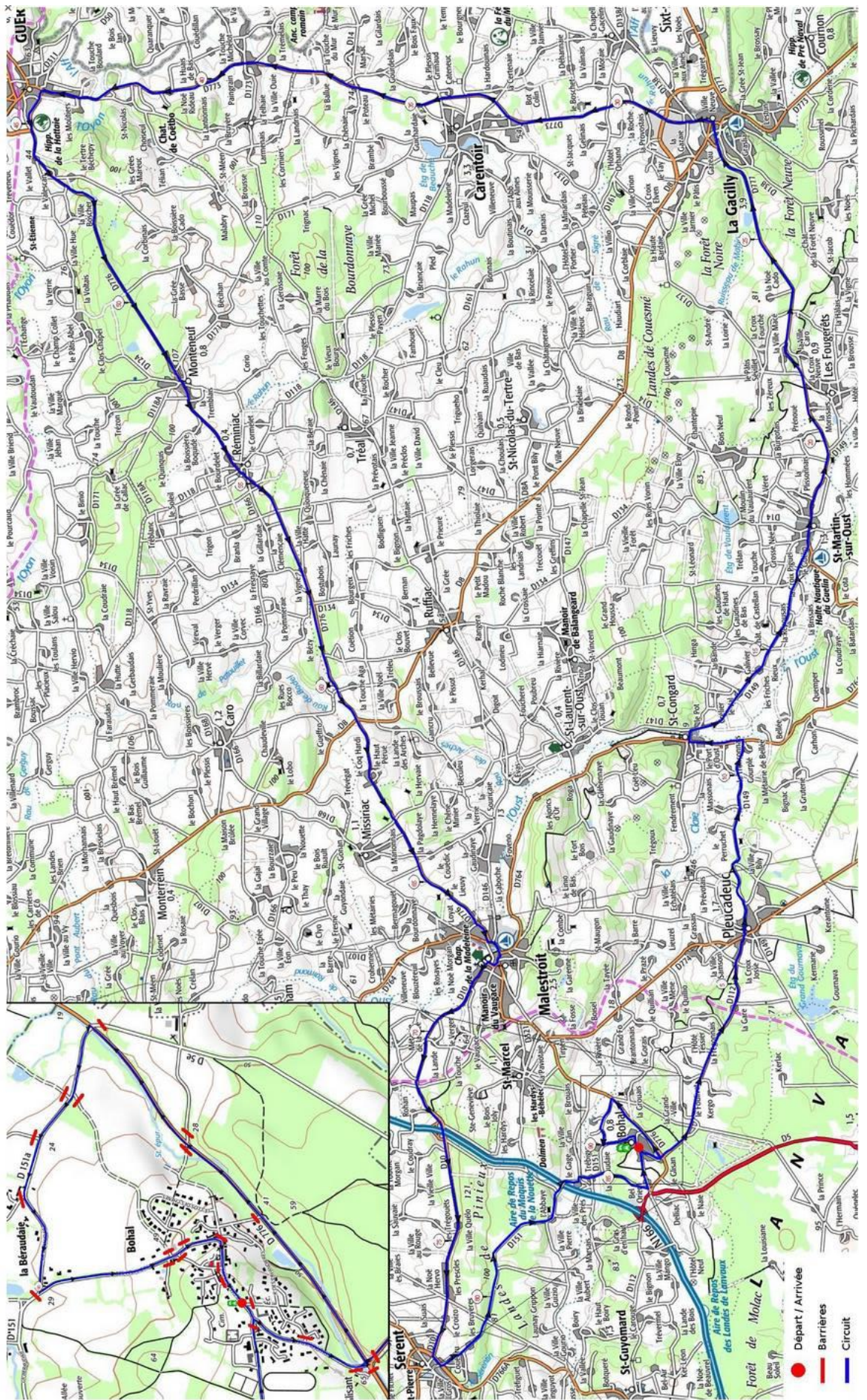
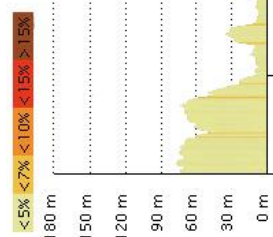
Classements informatiques : SC Malestroit

Avec la participation des membres de :

- Apollo Bohal Sport Nature
- Comité des fêtes de Bohal

Avec les soutiens techniques et matériels de la commune de Bohal.

PLANS DES PARCOURS : CIRCUIT EN LIGNE



ITINERAIRE

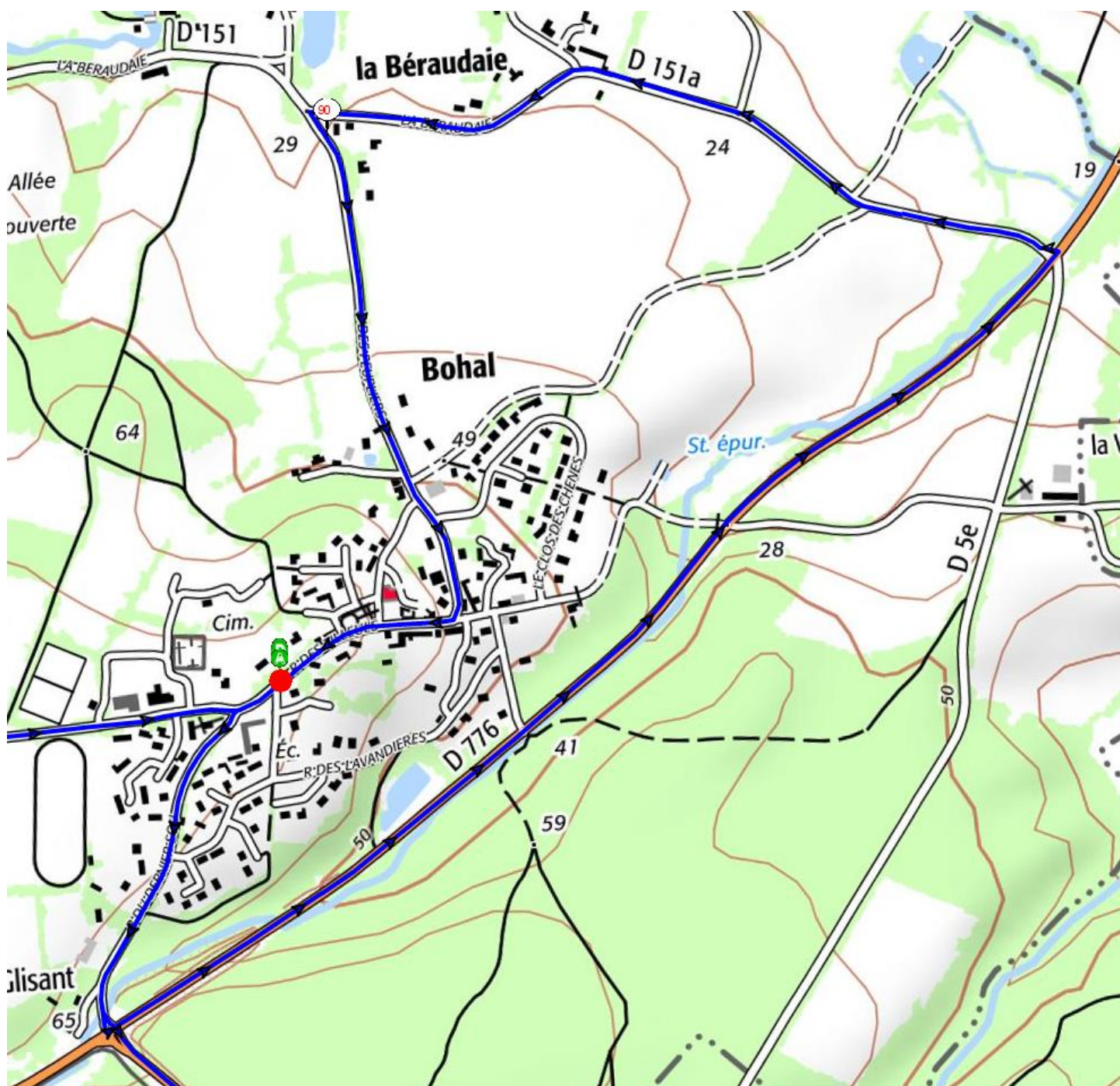
N° des routes	ITINERAIRE	Km par-cours	Km partiel	kms restant	Horaire 38kms/h	Horaire 43kms/h
D151	BOHAL DEPART FICTIF	0.0			14:30	14:30
VC	Carrefour D112/D776 direction Pleucadeuc	0.5				
D112	DEPART REEL	0.0	0.0	125.2	14:30	14:30
D112	PLEUCADEUC	4.4	4.4	120.8	14:36	14:36
D112	Carrefour D112/D774 à droite direction St Congard	5.0	0.6	120.2		
D774	Carrefour D774/D149 à gauche direction St Congard	5.1	0.1	120.1		
D149	Carrefour D149/D764 à gauche direction St Congard	9.7	4.6	115.5		
D764	SAINT CONGARD	10.5	0.8	114.7	14:46	14:44
D764	Carrefour D764/D147 à droite direction Saint Martin sur Oust	10.90	0.4	114.3		
D147	Carrefour D147/D149 à droite direction Saint Martin sur Oust	11.1	0.2	114.1		
D149	SAINT MARTIN SUR OUST	16.1	5.0	109.1	14:55	14:52
D149	Carrefour D149/D777 à gauche direction La Gacilly	16.3	0.2	108.9		
D777	LA GACILLY	26.1	9.8	99.1	15:11	15:06
D777	Au rond point à gauche	26.5	0.4	98.7		
D8	Au rond point à droite direction centre ville	26.8	0.3	98.4		
D8	Carrefour D8/D773 à gauche direction Guer	27.3	0.5	97.9		
D773	Au rond point direction Guer	28.0	0.7	97.2		
D773	Au rond point direction Guer	28.5	0.5	96.7		
D773	Au rond point direction Guer	31.7	3.2	93.5		
D773	GUER	41.9	10.2	83.3	15:36	15:28
D773	Au rond point à gauche direction Malestroit	42.8	0.9	82.4		
D773	Carrefour D773/D776 à gauche direction Malestroit	43.8	1.0	81.4		
D776	MG1	47.2	3.4	78.0	15:44	15:35
D776	MONTENEUF	50.0	2.8	75.2	15:48	15:39
D776	REMINIAC	52.8	2.8	72.4	15:53	15:43
D776	Au rond point direction Malestroit	53.2	0.4	72.0		
D776	Carrefour D776/D8 direction Malestroit	59.4	6.2	65.8		
D776	MG2	60.8	1.4	64.4	16:06	15:54
D776	MALESTROIT	64.8	4.0	60.4	16:12	16:00
D776	Au rond point 2ème sortie	64.9	0.1	60.3		
D776	Carrefour D776/D764 à gauche autre direction	65.4	0.5	59.8		
D764	Tout droit aux feux	65.9	0.5	59.3		
D764	Carrefour D764/D10 à droite direction Sérent	66.1	0.2	59.1		
D10	Sur la place à gauche direction Sérent	66.4	0.3	58.8		
D10	Carrefour D10/D776A à gauche direction Elven	76.0	9.6	49.2		
D776A	Carrefour D776A/D151 à gauche direction Bohal	76.3	0.3	48.9		
D151	Carrefour D151/V6 tout droit	81.6	5.3	43.6		
D151	Carrefour D151/VC à droite	82.9	1.3	42.3		
VC	MG3	83.6	0.7	41.6	16:42	16:26
VC	Carrefour VC/D151 à gauche	84.0	0.4	41.2		
D151	BOHAL	84.5	0.5	40.7	16:43	16:27
	ENTREE SUR LE CIRCUIT	84.8	0.3	40.4		
D151	Carrefour D151/VC à droite	84.8	0.0	40.4		
VC	Carrefour VC/D776 à gauche direction Malestroit	85.3	0.5	39.9		
D776	Carrefour D776/D151A à gauche direction Bohal	87.0	1.7	38.2		
D151A	Carrefour D151A/D151 à gauche direction Bohal	87.8	0.8	37.4		
D151	BOHAL	88.6	0.8	36.6	16:49	16:33
D151	Passage sur la ligne (CT 8)	89.2	0.6	36.0	16:50	16:34
D151	1er tour (CT 7)	93.7	4.5	31.5	16:57	16:40
D151	2è tour (CT 6)	98.2	4.5	27.0	17:05	16:47
D151	3è tour – MG4 (CT 5)	102.7	4.5	22.5	17:12	16:53
D151	4è tour (CT 4)	107.2	4.5	18.0	17:19	16:59
D151	5è tour (CT 3)	111.7	4.5	13.5	17:26	17:05
D151	6è tour (CT 2)	116.2	4.5	9.0	17:33	17:12
D151	7è tour (CT 1)	120.7	4.5	4.5	17:40	17:18
D151	ARRIVEE (CT 0)	125.2	4.5	0.0	17:47	17:24

POINTS DANGEREUX DU PARCOURS

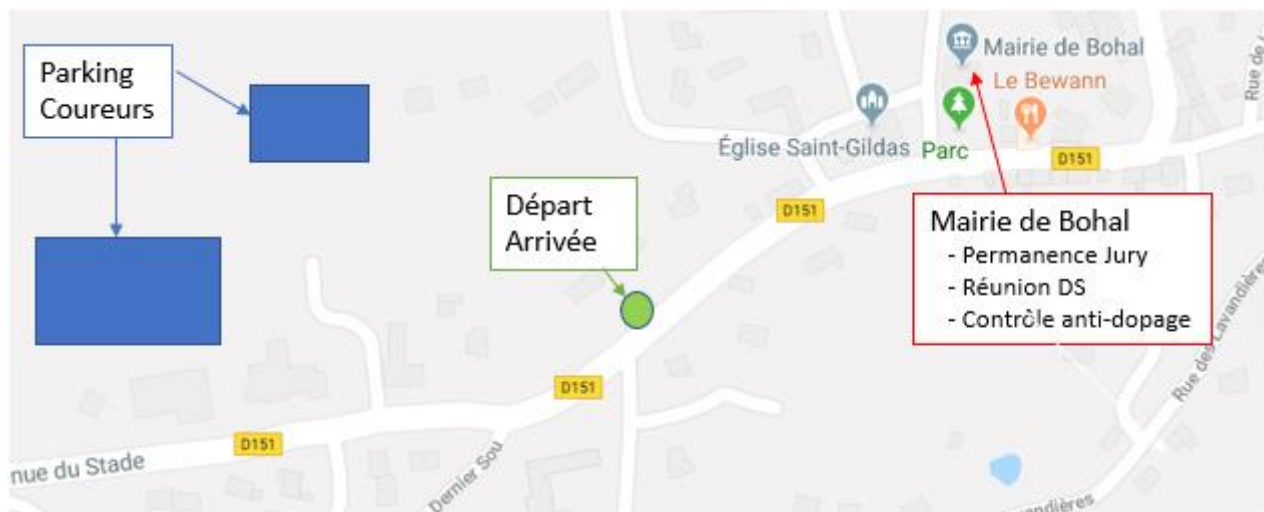
500m après la ligne de départ
Saint Congard
Saint Martin sur Oust
La Gacilly vers Guer
Guer
Monteneuf
Réminiac
Malestroit
Malestroit
km 70

Rétrécissement avec mur en pierre
Rétrécissement de chaussée avec ralentisseurs
Ralentisseurs prononcés
Chapeau de gendarmes avec plot centraux
Ilots centraux
Ilots centraux
Ilots centraux
Ilot directionnel carrefour D776/D764
Ralentisseur prononcé en sortie d'agglomération
Ilots centraux

PLANS DES PARCOURS : CIRCUIT FINAL



PLAN SITE D'ARRIVEE



Mairie de Bohal, 1 place des Tilleuls.

Parking : Salle des sports, rue du stade

ANNUAIRE TELEPHONIQUE

	<i>Fonction</i>	<i>N° Téléphone</i>
Directeur de course	Armel Rousselot	06 83 22 97 27
Responsable organisation	Arnaud Mellier	06 72 00 23 02
Président de jury	Carole Dagonne	06 75 01 49 45
Arbitre 1	Stéphane Le Clainche	06 89 33 39 49
Arbitre 2	Yves Le Gloan	06 04 15 52 43
Juge à l'arrivée	Bruno Charuel	06 37 22 96 67
Arbitre moto	Anne Massé	06 87 45 61 34
Médecin	Dr Juette	06 72 21 40 54
Secouriste (circuit final)	Fabrice Neve	06 19 98 43 74
Secouriste (circuit final)	Youn Metayer	06 18 36 64 55
Responsable sécurité	Arnaud Mellier	06 72 00 23 02
Ambulance	Ambulance Olivier	02 97 75 25 98
Hôpital de Ploërmel		02 97 73 26 26

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 1. Organisation

L'épreuve « Les Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux » est organisée par l'Association des Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux, Le comité des fêtes de Bohal et de l'association l'Apollo Bohal Sport Nature sous le contrôle de la Société Cycliste de Malestroit.

L'épreuve se déroulera selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, juniors et pass cyclisme open. Elle est inscrite au calendrier du Comité de Bretagne de Cyclisme. L'épreuve est classée en 1.12.7 conformément à l'article 2.3.001 du règlement F.F.C.

ARTICLE 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la F.F.C et aux coureurs étrangers affiliés à l'U.C.I.

Les engagements se feront via le site internet de la F.F.C. Le nombre d'engagés par club n'est pas limité.

ARTICLE 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 27 mai 2018 de 13h00 à 14h15 à la Mairie de Bohal, 1 place des Tilleuls, 56140 Bohal.

Le retrait des dossards par les coureurs se fera à la permanence de 13h00 à 14h15. Les dossards au nombre de 2 (prévoir les épingles) et les plaques de cadre seront fournis par l'organisateur. Les dossards devront être rendus non pliés et les plaques dans leur état d'origine.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du Collège des arbitres et de l'organisateur, est fixée à 13h30 le 24 mai 2015 à la Mairie de Bohal, 1 place des Tilleuls, 56140 Bohal.

ARTICLE 5. Communication course

Les informations de la course seront émises sur liaison radio dont la fréquence sera précisée par Hermine Courses

ARTICLE 6. Véhicule et encadrement club

Les directeurs techniques et les mécaniciens circulant à bord des véhicules devront être en possession d'une licence en cours de validité.

Les véhicules appartenant aux clubs et destinés au dépannage des équipes devront être assurés pour suivre les compétitions cyclistes.

ARTICLE 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la Société Cycliste de Malestroit.

Le service est assuré au moyen de 2 véhicules neutres. Les roues seront fournies par les équipes participantes.

ARTICLE 8. Délais d'Arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur ne sera pas retenu au classement.

ARTICLE 9. Classements grimpeurs

Un classement du meilleur grimpeur est disputé sur l'ensemble des côtes retenues pour ce classement. Il est attribué les points suivants aux 4 premiers de chaque classement au sommet des côtes :

- au 1er : 5 pts
- au 2ème : 3 pts
- au 3ème : 2 pts
- au 4ème : 1 pt

Le classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le classement du Meilleur Grimpeur.

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, la place au classement de l'épreuve départagera les coureurs.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Les classements grimpeurs seront établis aux positions suivantes :

- 1er : 47,2 km
- 2ème : 60,8km
- 3ème : 82.6km (3^{ème} tour - CT 5)
- 4ème : 102,7km

ARTICLE 10. Protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée :

- Le premier (un trophée + un bouquet)
- Le deuxième (une coupe + un bouquet)
- Le troisième (une coupe + un bouquet)
- Le premier du classement "Meilleur Grimpeur" (coupe + un bouquet)

ARTICLE 11. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la F.F.C. s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage Française, s'applique conformément aux dispositions de la Loi Française.

Le contrôle se déroulera à la Mairie de Bohal, 1 place des Tilleuls, 56140 Bohal.

ARTICLE 12. Prix

Les prix seront attribués aux 20 premiers coureurs classés : **Grille F.F.C. 793/20 dont 160€ au 1^{er}.**

Des primes seront distribuées durant les tours de circuit finaux

Primes spécifiques meilleurs grimpeur : **1^{er} 45€ - 2^{ème} 30€ - 3^{ème} 15€**

ARTICLE 13. Pénalités

Les pénalités seront conformes au règlement de la F.F.C.

ARTICLE 14. Secours épreuve

Docteur Juette, médecin de l'épreuve sera joignable au 06 72 21 40 54 avant le départ, pendant l'épreuve et après dans un délai raisonnable.

La prise en charge durant l'épreuve est effectuée par les Ambulances Olivier, Z.A. La Paviotaie, 56140 Saint Marcel.

Le centre hospitalier référent est l'Hôpital de Ploërmel.

Secours si besoin 112 ou 18,